



Webinaire

Tout savoir sur les évolutions réglementaires de la rentrée

→ 21 JUILLET 2026

Programme

1

**Evolutions
réglementaires**

2

**Actions Effy pour
soutenir la filière**

3

**Questions
Réponses**

TVA 5,5 PAC air/air

Pour toutes les factures éditées depuis le 18 juillet 2026

3 critères d'éligibilité :

1. Le niveau de performance de l'appareil

- **Si puissance ≤ 12 kW** : la PAC doit être étiquetée A+ si multi-split ; A++ si mono-split (*étiquette valable tant pour l'usage chauffage que pour le refroidissement*).
- **Si puissance > 12 kW** :
 - Pour une PAC air/air sans fonction annexe : ETAS minimum de 145% pour le chauffage et 250% pour le refroidissement.
 - Pour une PAC air/air incluant la ventilation, le rafraîchissement par surventilation nocturne et la filtration : ETAS minimum de 130% pour le chauffage et 150% pour le refroidissement.

2. Fluide frigorigène à faible émission de GES respectant les seuils européens (règlement (UE) 2024/573)

3. Connectivité de la PAC à un réseau numérique pour transmettre et recevoir les consignes de température sur des plages horaires (valables pour les modes chauffage et clim) et piloter son fonctionnement.



Risque de suppression MaPrimeRenov' par geste

Dossier déposé à compter du 01 septembre 2026 *(sous réserve de publication des textes officiels)*

Travaux supprimés

Sous réserve de publication des textes officiels

- Isolation combles aménagés / aménageables et toitures terrasses
- Poêles à bûches et granulés
- Inserts cheminée
- Ballons thermodynamiques (CET) > Bonification CEE en projet
- Fenêtres et VMC
- Chauffe eau solaire > Bonification CEE en projet
- Système solaire combiné > Bonification CEE en projet

Travaux maintenus

Sous réserve de publication des textes officiels

- PAC Air/Eau et PAC eau/eau (chauffage seul ou chauffage + ECS)
- Audit énergétique
- Dépose de cuve à fioul
- Mon Accompagnateur Rénov'

Informez et relancez vos clients, qu'ils s'engagent et déposent leur dossier MaPrimeRenov' au plus tard le 31 août 2026 !

Evolution Rénovation Globale

A compter du 01 septembre 2026



Interdiction de conserver une chaudière gaz
dans le cadre du parcours MPR' Rénovation d'Ampleur

– pour tout dossier déposé

Fin de la valorisation des fiches BAR TH 174 et TH 175
(fiches CEE Rénovation d'Ampleur)
pour les logements A,B,C,D

– pour tout devis signé

PAC : agrément européen obligatoire dès le 1er septembre

- Les devis signés à partir du 1er septembre devront concerner une PAC disposant d'un agrément européen.
- Certaines PAC actuellement commercialisées pourraient devenir éligibles au Coup de Pouce Chauffage
- 1ère liste officielle des PAC agréées disponible sur : <https://bonus-pac.ademe.fr>

Sans agrément, le client risque de perdre son éligibilité au Coup de Pouce Chauffage avec une prime pouvant être jusqu'à 5 fois moins élevée.



Le plan électrification

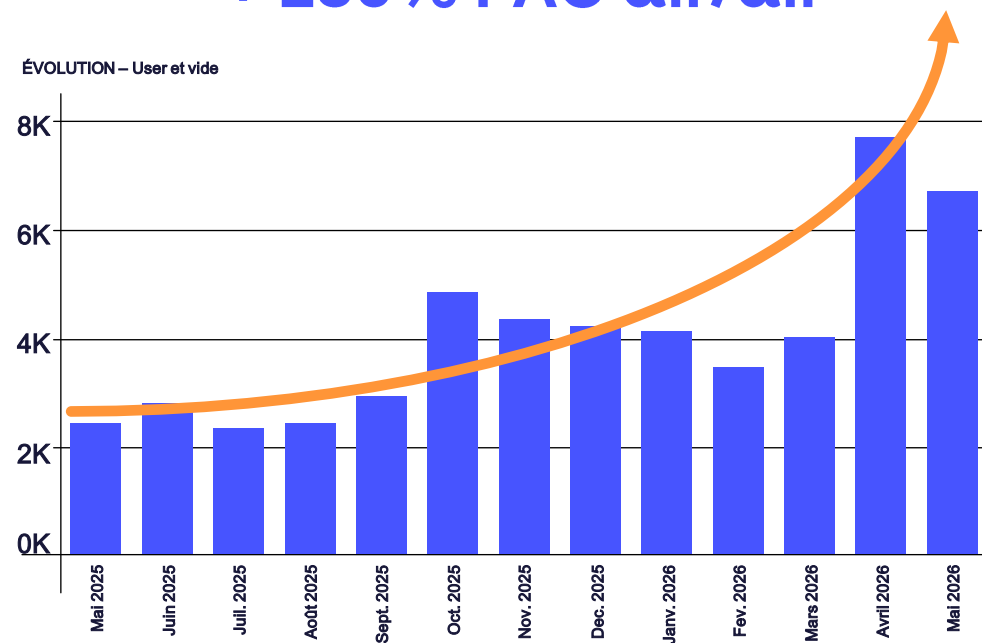


**Un plan qui fait
quasi "consensus" politique**

(et donc qui porte donc au-delà de 2027!) :

- + de sécurité énergétique (- dépendance intl.)
- + de production en France
- + de pouvoir d'achat (-75% au km parcouru!)
- ... et le tout avec moins de CO²

**Des demandes qui augmentent
+ 180% PAC air/eau
+ 280% PAC air/air**



Une belle opportunité

Offre leasing PAC : késako ?

Une solution **clé en main** pour remplacer une chaudière gaz ou fioul par une **PAC air/eau (simple ou double usage)**. [Lancement prévu en octobre 2026](#).

Pour qui ?

- Ménages **aux revenus modestes et très modestes**
- Propriétaires occupants ou bailleurs d'une **maison individuelle**
- Avec **chauffage fossile**

Qui porte l'offre ?

Un **interlocuteur unique** qui s'occupe de tout : dimensionnement et installations de la PAC + déduction des aides + financement sur 3 ans + maintenance de l'équipement + fourniture d'électricité.

Contrairement au leasing de véhicules électriques, la PAC ne sera pas à rendre au bout de 3 ans.

Encore plus de demandes de particuliers à venir !

Objectif visé : une mensualité globale qui ne dépasse pas l'ex-facture chauffage fossile

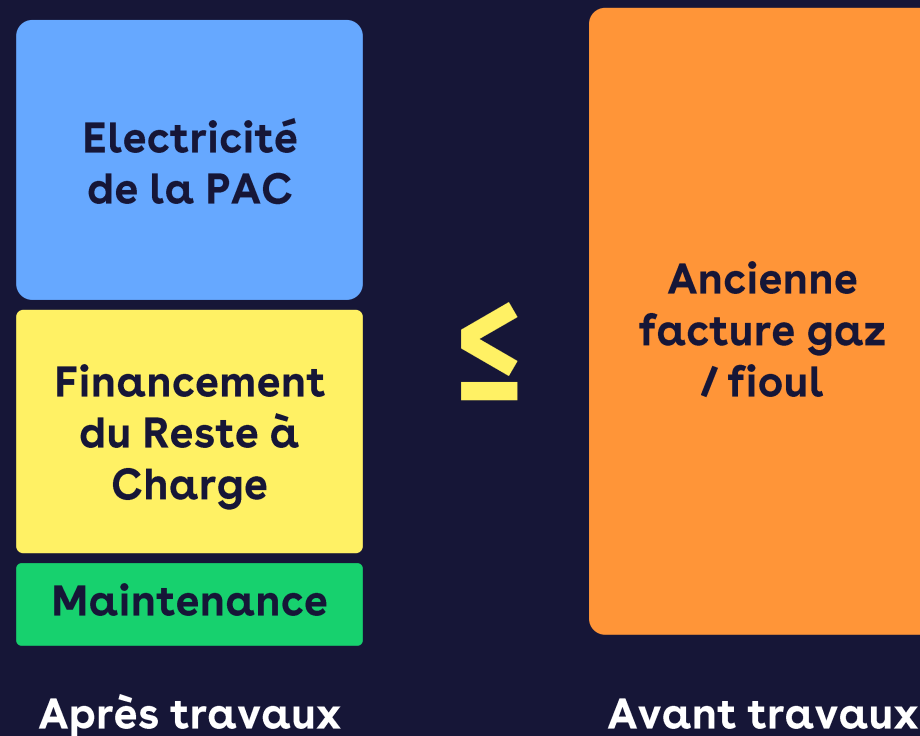
Dès octobre 2026

Chaque ménage bénéficiaire se voit proposer une simulation de **mensualité globale** après travaux : celle-ci doit viser à être **inférieure ou égale à son ancienne facture gaz / fioul***

*Pas de garantie de résultat.

Pour atteindre cet objectif, les lauréats pourront bénéficier d'une **surbonification CEE additionnel au CDP Chauffage** (montant en cours de définition)**

** Evolution des règles d'écêtement sur la table pour les lauréats.



Focus RGE

Entrée en vigueur au 1^{er} mars 2027



Le Gouvernement
a annoncé l'ouverture d'un accès
simplifié au RGE via la Validation des
Acquis de l'Expérience (VAE)



Pour les artisans
non-RGE : si 3 chantiers aidés audités
conformes via le dispositif « Attestation
chantier »

-> accès à la qualification RGE via un dossier
simplifié

Calendrier des évolutions réglementaires

18 juillet 2026

PAC air/air : **TVA 5,5%** facture éditée

01 septembre 2026

- Risque de **suppression de MaPrimeRenov' par geste** pour tous travaux sauf les PAC air/eau et eau/eau
- Entrée en vigueur du critère « **Agrément Européen** » pour les PAC air/eau et eau/eau afin d'être éligibles au CDP chauffage
- **Interdiction** de conserver une **chaudière gaz** dans le cadre du parcours MaPrimeRénov' Rénovation d'Ampleur
- **Fin de la valorisation des fiches BAR TH 174 et TH 175 pour les logements A,B,C,D** (Fiches CEE Rénovation d'Ampleur)
- Maintien **Prime Bonus EDF** de 1 000 euros (ouverture du traitement des dossiers à la rentrée)

Octobre 2026

Déploiement des premières offres **leasing PAC**

01 mars 2027

Accès simplifié au **RGE via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

Effy agit pour soutenir la filière et accélérer la rénovation énergétique



Dialogue permanent avec les pouvoirs publics (Gouvernement, administration, parlementaires)



Relais dans la presse (médias nationaux) pour faire de la pédagogie sur le secteur



Propositions pour maintenir les avancées du secteur et lutter contre les fraudes (préserver MaPrimeRénov' de l'instabilité, maintenir calendrier des passoires, massifier les PAC...)



Réunion de l'équipe de France de l'électrification



Questions / Réponses

Merci !

